

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
INDIVIDUEL / PAR EQUIPE DE DUATHLON
« JEUNES »**

SAISON 2012

CAHIER TECHNIQUE



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON**

2, rue de la Justice - 93213 Saint-Denis La Plaine Cedex

☎ 01.49.46.13.50 / 📠 : 01.49.46.13.60

Email : contact@fftri.com / site web : www.fftri.com

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| PRESENTATION | 3 |
| RESPONSABILITES | 4 |
| LOGISTIQUE DE COURSE | 4 |
| LOCAUX ET ZONES ANNEXES | 6 |
| VEHICULES | 7 |
| MATERIELS ET EQUIPEMENTS | 7 |
| RESSOURCES HUMAINES | 8 |
| PRESTATION DE SERVICES | 9 |
| DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE | 9 |
| INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS | 9 |
| MEDICAL ET SECURITE | 10 |
| CONTROLE ANTI-DOPAGE | 10 |
| COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE | 10 |
| REMISE DES PRIX | 11 |
| GRILLE DE PRIX | 11 |
| PUBLICITE | 11 |
| ANNEXES | 13 |
| ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE | 14 |
| ANNEXE 2 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX | 15 |

INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré et révisé au 13 septembre 2011 en fonction de la Réglementation Sportive et du partenariat fédéral en vigueur pour la saison 2011. Dans le cas d'une évolution éventuelle de ceux-ci pour 2012, des chapitres pourront être rectifiés, et les organisateurs s'engagent à les respecter.

PRESENTATION

L Le Championnat de France Individuel Jeunes se déroule le Samedi 07 ou le Dimanche 08 Avril 2012. Il est destiné à attribuer les titres individuels aux catégories Minimes, Cadets et Juniors Masculins et Féminins ainsi que les titres par Clubs par catégories et par sexe.

Les courses au programme se déroulent sur les formats suivants :

| | DUATHLON |
|----------------|---|
| MINIMES | 2.5Km course à pied – 15Km cyclisme – 1.5Km course à pied |
| CADETS | 5Km course à pied – 20Km cyclisme – 2.5Km course à pied |
| JUNIORS | |

Chaque course accueille les quotas d'athlètes sélectionnés et se déroule sur le principe « critérium de plusieurs boucles par activité », réparties autour d'une aire centrale de transition. **La partie cyclisme a lieu dans des conditions d'aspiration-abri autorisé.**

Les courses concernées se déroulent suivant le programme préconisé ci-dessous. Toute autre programmation doit avoir l'autorisation de la Direction des Grandes Epreuves (D.G.E.). En fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites, la Direction des Grandes Epreuves peut être également amenée à changer la programmation prévue.

| Horaires des Courses France DUATHLON Jeunes | |
|--|---------------------|
| Course | Heure de départ |
| MINIMES Masculins | 9 heures 30 |
| MINIMES Féminins | 10 heures 30 |
| CADETS | 12 heures 30 |
| CADETTES et JUNIORS Féminins* | 13 heures 45 |
| JUNIORS Masculins | 15 heures 30 |
| PROTOCOLE | 17 heures 15 |

**Les cadettes et les juniors filles courent sur la même course*

Aucune autre épreuve ne peut être organisée le même jour que le Championnat de France.

D'autres éventuelles courses se déroulent obligatoirement le lendemain ou la veille du Championnat. Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses du Championnat de France, prioritaires en terme d'horaire, et les autres courses au programme de la manifestation.

Toutes les courses annexes doivent être agréées par la F.F.TRI. conformément à la procédure prévue par la Réglementation Générale Fédérale.

RESPONSABILITES

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- la production, transmission et mise en place de tous supports (plaquettes, programmes, affiches, etc.) d'information et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation
- la mise en place logistique et technique de la (des) course(s), et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

➤ **6 mois minimum** avant l'évènement les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule tout ou partie de l'épreuve),

➤ **3 mois minimum** avant l'évènement un dossier technique comprenant :

- programme et horaires
- organigramme du comité d'organisation
- plan de la ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement
- plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition
- plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes
- plan des parcours avec profils et dénivelés pour le cyclisme et course à pied, carte I.G.N. (25000) des parcours
- positionnement de la sécurité (signaleurs, CB,)
- plan de secours et d'intervention
- timing du montage de la logistique matériel
- plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée

L'opérateur s'engage à traiter avec un prestataire « chronométrage et classements » et des animateurs agréés par la F.F.TRI. (cf liste aux rubriques concernées).

LOGISTIQUE DE COURSE

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques au Championnat de France et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

L'opérateur est en charge de :

Matériel fédéral

L'opérateur s'engage à assurer l'accueil, la réception (déchargement du véhicule), le stockage, l'enlèvement (chargement) du matériel fédéral suivant un planning et une fiche d'inventaire préalablement établis entre la F.F.TRI. et l'opérateur.

Dès réception de ce matériel, l'opérateur est responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration de ce matériel et ceci jusqu'à son enlèvement. Tout matériel volé, détérioré ou perdu sera facturé sur la base indiquée dans la fiche inventaire (annexe jointe).

Aire de Transition

Une aire est équipée **obligatoirement** des supports vélos nécessaires, entourée de barrières de sécurité et sonorisée. L'aire de transition sera divisée en 2 zones « filles et garçons ». L'aire doit pouvoir accueillir jusqu'à 260 concurrents simultanément (cf quotas).

Chaque emplacement est numéroté. Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de façon que les déplacements de tous les athlètes soient équitables (même distance dans les mêmes conditions)

Aire de départ

La route de départ est d'une largeur de **8 mètres minimum**. D'une longueur minimum de 150 mètres avant le 1^{er} virage, elle doit être isolée du public par des barrières sur au moins 80 mètres. La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par une structure verticale (arches, banderole « départ »....)

Une aire d'appel pouvant accueillir les athlètes sélectionnés sur chaque course, entourée également par des barrières, doit juxtaposer la zone de départ. Cette aire de départ est sonorisée.

Parcours Course à Pied

Le parcours course à pied, fermé à toute circulation, est effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé. Le parcours doit se dérouler deux boucles au maximum. La DGE peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Les fléchages au sol et/ou une signalétique verticale sont mis en place par l'opérateur. Les changements de direction sont indiqués 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré. La logistique directionnelle mise en place doit être sans équivoque pour les participants

Sauf autorisation du délégué technique fédéral, seuls les véhicules ci-dessous sont autorisés sur le parcours course à pied du Championnat de France des Jeunes :

| | |
|---|----------------------------|
| 1 | VTT d'ouverture de courses |
| 3 | VTT arbitres |
| 1 | VTT animation |
| 2 | VTT presse |
| 1 | VTT de fermeture de course |

Le parcours doit être repéré au moins 24 Heures avant l'horaire du 1^{er} départ

Parcours Cyclisme

Le Championnat de France Individuel se déroule sur le format critérium avec aspiration-abri autorisé.

Le parcours doit se dérouler en boucles d'au moins 10 km chacune. La DGE peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

La circulation automobile est strictement interdite dans les 2 sens (sens course et sens opposé).

Les fléchages au sol et/ou une signalétique verticale sont mis en place par l'opérateur. Toutes courbes ou dénivelés dangereux ou changement de direction sont indiqués 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré.

Sauf autorisation du délégué technique fédéral, seuls les véhicules ci-dessous sont autorisés sur le parcours cycliste du Championnat de France des Jeunes :

| | |
|--------|--|
| 1 ou 2 | Motos d'ouverture de courses |
| 3 | Motos arbitre |
| 1 | Moto animation équipé pour la transmission audio sur la ligne d'arrivée |
| 1 | Moto direction technique nationale |
| 2 | Moto presse (magazines spécialisés et quotidiens régionaux en priorité) avec changement de photographe à chaque tour pour l'une et l'exclusivité au partenaire fédéral « presse spécialisée » pour l'autre |

** la moto « médicale » reste en point fixe prête à intervenir en cas de problème signalé*

Le parcours doit être repéré au moins 24 Heures avant l'horaire du 1^{er} départ

Nota :

Il est demandé aux organisateurs d'**assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés** (GPS, roue de géomètre...) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth),

Zone d'Arrivée

La ligne d'arrivée est de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles publicitaires (voir annexe 1).

L'arrivée se fait sur une ligne droite d'au moins 80 m dont au minimum les 40 derniers mètres et la zone après arrivée sont moquettés en bleu. **Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.**

L'aire d'arrivée fermée est autorisée seulement aux :

- athlètes
- aux personnes dûment accréditées

Cette aire inclut :

- une zone d'arrivée environ 100 derniers mètres de la ligne d'arrivée et d'environ 40m carrés après la ligne d'arrivée
- une zone d'arbitrage 2m carrés
- un portique arrivée **non gonflable**
- une zone réservée au chronométrage
- une tribune presse
- un espace médical déterminé en fonction des besoins médicaux nécessaires à la course considérée comme détaillé au paragraphe Médical et Sécurité
- un espace ravitaillement

Contiguë à cette aire on trouve :

- un espace interview

A proximité immédiate de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- un espace de récupération d'environ 50m²
- un local arbitre d'environ 20m²

A moins de 200m de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- le local de contrôle anti-dopage comprenant 2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m² et d'au minimum 10 chaises
- le local prévu pour le jury d'appel

(Voir l'annexe 1, présentant une proposition de zone d'arrivée)

LOCAUX ET ZONES ANNEXES

L'opérateur est en charge de :

Salle Retrait des Dossards

Une salle d'au minimum 100m² est prévue pour le retrait des dossards qui se réalisera par une table d'accueil pour chaque catégorie d'âge et de sexe.

A l'entrée de cette salle, au minimum, les documents suivants seront à afficher :

- Plan global du site
- Plans des différents parcours
- Listes des participants
- Horaire et lieu de l'exposé de course
- Horaires des courses et accès à l'aire de transition
- Listes des concurrents tirés au sort pour participer aux jurys d'appel éventuels
- Horaire du protocole

Salle de Contrôle Anti-Dopage

2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m² et d'au minimum 10 chaises est prévue.

Salle Arbitrage

Une salle d'au minimum 20m² est réservée aux Arbitres de Course aménagée avec une table et 6 chaises.

Salle Jury d'Appel

Une salle d'au minimum 10m² est réservée pour le Jury d'Appel. Aménagée avec une table et 8 chaises.

Salle d'exposé de course

Une salle pouvant accueillir au moins 200 personnes disposant d'une sonorisation, d'un écran, d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur

Salle de Presse

Une salle réservée à la Presse et équipée au minimum :

- un ordinateur équipé de pack office avec accès Internet
- un photocopieur doit être accessible sur le site

Divers

- une aire protégée pour l'éventuelle installation du village de tentes
- une aire réservée au stationnement des motos (Parc Motos)
- une aire parking V.I.P. et une aire parking concurrents
- des aires de ravitaillement mis en place sur la course à pied pour chaque point considéré :
 - poste de ravitaillement Liquide (L) = 1 table de 2m² minimum pour l'eau + 25 mètres plus loin 1 table de 2m² minimum pour les produits énergétiques + 25 mètres plus loin 1 table de 2m² minimum pour l'eau
 - poste d'épongeage (E) = 3 récipients de 100 L
 - un poste de ravitaillement Solide (S) = 1 table de 2m² minimum pour les produits solides sur la ligne d'arrivée

VEHICULES

L'opérateur est en charge de :

- Outre les véhicules décrits dans le chapitre logistique de course, l'opérateur prévoit en supplément :
 - tous véhicules médicaux,
 - un VTT et une moto (avec casques) nécessaires aux éventuels déplacements du délégué technique

MATERIELS ET EQUIPEMENTS

L'opérateur est en charge de :

La fourniture de base se détaille comme suit :

Horloges

- 1 horloge sur la ligne d'arrivée

Portiques et Tribune

- un portique arrivée NON GONFLABLE de passage minimum de 3,40 mètres

Podiums

- un podium animation avec sonorisation équipé de 2 micros HF minimum et d'un système de communication entre arrivée et moto animation
- une estrade presse (10 places) dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un podium à 3 marches avec fond vertical pour la remise des prix

Matériels Divers

- les supports vélos
- toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours
- toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements
- tout support pour la signalisation verticale des parcours cyclisme et course à pied
- tout moyen de communication organisation (téléphones portables, talkies walkies)
- 18 chaises repérées par podium de catégorie utiles lors du protocole. Ces chaises doivent être positionnées à proximité du podium protocolaire et à l'abri d'éventuelles conditions météorologiques telles que pluie, vent...

Stands Exposants / Partenaires

- un éventuel village de tentes regroupant stands de vente et d'exposition et tentes de réception ainsi qu'un stand mis à disposition pour la F.F.TRI.

Cartes d'accréditation

- la fourniture de cartes d'accréditation pour :
 - o la presse
 - o les VIP
 - o les officiels F.F.TRI.
 - o les organisateurs
- la fourniture de macarons moto

Equipements, Produits de Ravitaillement

- tee-shirts organisation et concurrents, **dont le visuel est à faire valider par le service communication de la F.F.TRI. avant fabrication**
- **L'opérateur s'engage à remettre aux jeunes participants une dotation qui comportera au minimum 1 tee shirt**
- la présence éventuelle des logos des partenaires fédéraux sur les tee-shirts sera fonction du « volume » de partenariat rendu à l'opérateur
- matériels pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identifications véhicules
- sacs concurrents
- tous produits liquides et solides de ravitaillements

La F.F.TRI. est en charge de :

- mise à disposition de pavoisement fédéral (8 oriflammes MAX, 10 ml banderole F.F.TRI., 2 stickers F.F.TRI. sur arche arrivée AV et AR, 1 sticker FFTRI sur podium 3 marches
- du ruban final et de toutes les médailles et maillots de Champion(ne) de France, (cf détail rubrique « Communication, Animation et Protocole »)

RESSOURCES HUMAINES

L'opérateur est en charge de :

- tout personnel de protection des circuits
- tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, du parc motos, et des salles à disposition de l'organisation
- tout personnel de mise en place et enlèvement des banderoles, (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire, (3 personnes minimum)
- tout personnel et matériels de manutention pour réception, expédition et installation du matériel fédéral
- tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course
- tout matériel de manutention et matériel de manutention pour réception, expédition
- tout personnel pour montage et démontage du matériel fédéral (4 personnes minimum)
- tout personnel de ravitaillements
- tout pilote de voiture, moto, au regard des véhicules prévus
- tout personnel médical, et assesseur au contrôle anti-dopage
- tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement
- tout personnel protocole et accueil
- tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards

PRESTATION DE SERVICES

L'opérateur est en charge de :

- la prise en charge d'un maximum de **22 nuitées** dont la répartition est fixée par la F.F.TRI. (délégués techniques, arbitres, cadres techniques, élus fédéraux, invités, ...) et d'un repas officiel pour 15 personnes
- l'accueil concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants
- l'accueil des officiels et de la presse et leurs transferts éventuels durant leur séjour
- la surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée (village de tente et stands annonceurs)

DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE

La F.F.TRI. est en charge de :

- la désignation des Arbitres (5 minimum) de la course et prend en charge les frais s'y rapportant.

L'opérateur est en charge de :

- des besoins en arbitrage complémentaire et prend à sa charge tous les coûts relatifs au complément d'arbitres fournis par la L.R.TRI.

INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

Procédure d'inscription

L'opérateur est en charge de :

- classement de l'épreuve et fournit la prestation humaine et matérielle correspondante :
 - enregistrement des participants
 - **relevés de temps pour chaque discipline** et calcul des classements. Pour cela, l'opérateur négociera avec le prestataire de chronométrie le nombre de tapis de prise de temps nécessaire pour obtenir un temps pour chaque concurrent par discipline soit **3 tapis, 1 à l'entrée du parc, 1 à la sortie du parc, 1 à l'arrivée**
- **le coût d'inscription d'un montant MAXI de 20 € est conseillé dans la limite de réception des inscriptions reçues dans les délais réglementaires**
- **de l'hébergement (3 nuits MAXI) et la restauration des athlètes et entraîneurs venant des D.O.M. et T.O.M.**
- l'opérateur est tenu d'engager un prestataire de chronométrage agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves et transmise sur simple demande au siège fédéral

La F.F.TRI. communique à chacune de ses L.R.TRI. les quotas d'athlètes auxquels elles ont droit.

Sur la base du formulaire inséré dans le dossier d'inscription, la F.F.TRI. pour les qualifiés d'office et les Ligues Régionales pour les qualifiés de leur territoire, sont chargées de transmettre à l'opérateur les formulaires d'inscription.

Les inscriptions ne sont acceptables que si elles sont validées soit par la F.F.TRI., soit par la L.R.TRI. et **comportent les cachets de la F.F.TRI. ou de la L.R.TRI.** Un contrôle pourra être effectué par la F.F.TRI..

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL ET CLUB DE DUATHLON « JEUNES » - SAISON 2012

Chaque L.R. transmet ses inscriptions auprès de l'opérateur dans le délai prévu par la Réglementation Générale Sportive en vigueur (RGS). Au-delà, l'opérateur est libre de refuser les inscriptions hors délai ou d'appliquer un coût d'inscription taxé

- de réaliser, en collaboration avec le délégué fédéral, la présentation de l'épreuve (briefing) sur support informatique type « power point ». Dans tous les cas, cette présentation est à transmettre au Délégué Fédéral 8 jours minimum avant l'épreuve.

Classements édités

- 1 Classement Juniors Hommes et 1 Classement Juniors Femmes
- 1 Classement Cadets Hommes et 1 Classement Cadettes
- 1 Classement Minimes Hommes et 1 Classement Minimes Femmes
- 1 Classement « Equipe » Junior Homme et 1 Classement « Equipe » Junior Femme
- 1 Classement « Equipe » Cadet Homme et 1 Classement « Equipe » Cadette
- 1 Classement « Equipe » Minime Homme et 1 Classement « Equipe » Minime Femme
- 1 classement « Club »

MEDICAL ET SECURITE

L'opérateur a l'entière maîtrise de l'organisation médicale.

L'opérateur est en charge :

- de l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la RGF
- des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur

Moyens matériels & humains

CF Réglementation Générale Sportive

CONTROLE ANTI-DOPAGE

La F.F.TRI. est en charge de :

- des coûts afférents à la présence du Délégué Fédéral Anti-Dopage en charge de la tenue du contrôle

L'opérateur est en charge de :

- la mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté et des produits liquides de ravitaillement comme défini par la F.F.TRI.
- la fourniture des personnels assesseurs au Contrôle Anti-Dopage
- la fourniture de bénévoles majeurs appelés « Chaperons », chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité est fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur.

COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE

La F.F.TRI. est en charge de:

- la définition de toutes les opérations de communication avec la presse écrite et télévisuelle
- la transmission de communiqués de presse spécifiques et des brochures de l'épreuve aux journalistes recensés dans le fichier presse F.F.TRI.
- la définition du protocole de remise des prix (annexe 2)
- de la fourniture de toutes les médailles et maillots de Champion (ne) de France pour remise des prix
- la promotion de l'épreuve sur le Site Fédéral www.fftri.com

L'opérateur est en charge de:

- les prix individuels = coupe ou trophée pour remise des prix officielle sur le podium
 - o 3 hommes et 3 femmes par catégories d'âge en classement individuel
 - o 6 Clubs
 - o 1 Club toutes catégories confondues
- 25 bouquets de fleurs pour les classements individuels = 3 « juniors homme » + 3 « juniors femme » + 3 « cadets homme » + 3 « cadettes » + 3 « minimes homme » + 3 « minimes femme » + 1 « club junior homme » + 1 « club junior femme » + 1 « club cadet homme » + 1 « club cadette » + 1 « club minime homme » + 1 « club minime femme » + 1 « club toutes catégories »
- la prestation des animateurs pendant la course et la cérémonie de remise des prix et prend à sa charge les honoraires et les frais correspondants
- L'opérateur est tenu d'engager au minimum **2 animateurs agréés** par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves et transmise sur simple demande au siège fédéral.
- des plaquettes, affiches et tout support relatif à la communication et l'information autour de la course. **Un bon à tirer de chacun des supports édités est soumis pour approbation préalable à la F.F.TRI.**
- à la demande de la F.F.TRI., l'organisation d'un déjeuner et dîner de presse
- la restauration méridienne des journalistes
- de l'organisation de la Pasta Party la veille de la Course

REMISE DES PRIX

La remise des Prix s'effectue au cours d'une cérémonie se déroulant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Cette cérémonie se déroule sur le podium « arrivée »

GRILLE DE PRIX

Toute Grille de Prix est formellement interdite sur le Championnat de France des Jeunes de Duathlon.

PUBLICITE

L'épreuve devra être identifiée par le label :

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES DE DUATHLON

La F.F.TRI. a pour partenaire et fournisseur officiel d'équipements sportifs, la société ADIDAS ayant l'exclusivité au titre du secteur des équipements sportifs.

La F.F.TRI. en connaissance de la situation ci-dessus exposée demande à l'opérateur d'identifier sur la dite épreuve, la société ADIDAS comme ci-après défini :

- affichage du logo ADIDAS (emplacement et taille adaptés proportionnellement) accouplé du slogan "Partenaire et Fournisseur Officiel de la F.F.TRI." sur l'ensemble des documents promotionnels (affiche et formulaires d'inscription, dossiers et communiqués de presse, publicités, achat ou échange d'espace - PQR, PQN, magazine- etc.), résultats et tout matériel imprimé officiel
- une page de publicité ADIDAS dans le programme ou le logo ADIDAS si le programme comporte moins de quatre pages

Un bon à tirer de chacun des supports édités est obligatoirement soumis pour approbation préalable à la F.F.TRI.

- réservation terrain ADIDAS :
- panneaux publicitaires (4m x 1m) dans le champ de chaque caméra, uniquement si l'ensemble de la signalétique est fourni par ADIDAS. Le transport des panneaux est dans ce cas géré par la F.F.TRI.

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL ET CLUB DE DUATHLON « JEUNES » - SAISON 2012

- banderoles sur les circuits, zone de départ (quatre dans la zone des quatre-vingt mètres après le départ) et d'arrivée (huit dans la zone des cent mètres précédant l'arrivée)

L'opérateur est tenu, si ADIDAS en confirme la demande, de prévoir la mise à disposition :

- d'un emplacement pour un stand d'exposition
- d'un stand de vente de produits ADIDAS exclusivement géré par la F.F.TRI. ou une société de distribution agréée ou un détaillant choisi par ADIDAS

- **l'opérateur est tenu de ne pas mettre de publicité pour une marque concurrente.**

La F.F.TRI. et ses partenaires sont identifiés comme ci-après définis :

- affichage du logo (emplacement et taille adaptés proportionnellement) sur l'ensemble des documents promotionnels (affiche officielle et formulaires d'inscription, dossiers et communiqués de presse, publicités officielles, achat ou échange d'espace - PQR, PQN, magazine, etc.), résultats et tout matériel imprimé officiel (arche, podiums...)
- pavoisement de la F.F.TRI. par drapeaux et/ou oriflammes (8) sur la ligne d'arrivée, aire de transition et de départ, par sticker sur arche arrivée et podium 3 marches

L'opérateur est tenu de soumettre tout projet, au secteur communication de la F.F.TRI., avant publication

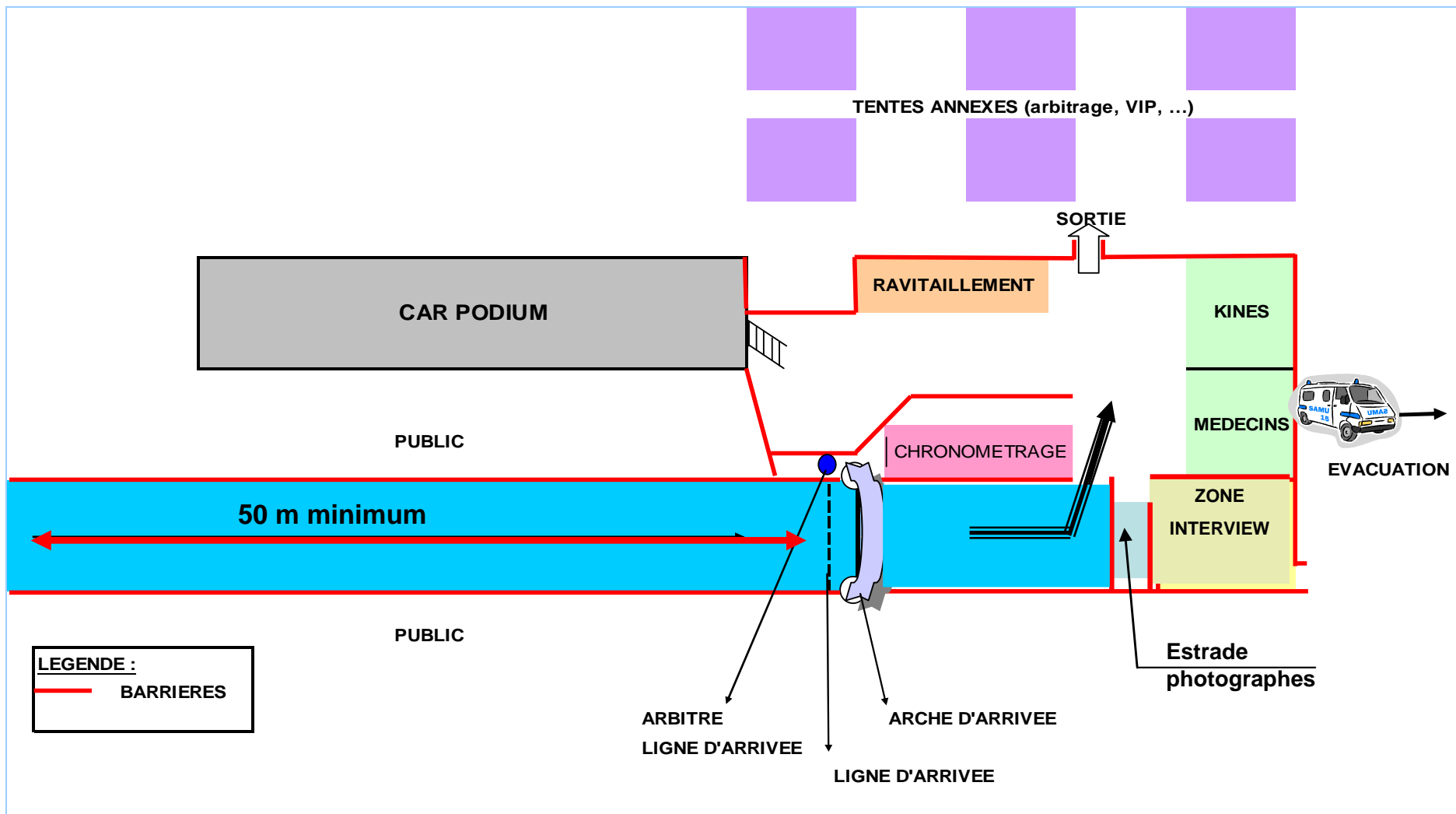
- Réservation terrain :

- 25 % de la surface publicitaire globale sur le portique ou l'arche d'arrivée
- un minimum de 250 m de calicot sur le Parcours dont 50 m sur le couloir d'arrivée et 50 m dans l'aire de transition
- 25 % de la superficie publicitaire sur le panneau décoratif derrière le podium et de la décoration de la tribune de presse et de l'espace VIP

L'opérateur comme prévu au présent cahier technique (Ressources Humaines) met à la disposition de la F.F.TRI. les personnels nécessaires à la pose des banderoles ci-dessus évoquées.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE



ANNEXE 2 :

PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

(issu de la réglementation ITU)

Toutes les remises de prix effectuées sur des Grandes Epreuves Fédérales de la F.F.TRI. doivent se dérouler selon le protocole suivant.

Il y a deux types différents de remises de prix :

- les remises de prix "officielles" présentées immédiatement après l'arrivée
- les remises de prix "facultatives" présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée

Dans tous les cas, le format, les procédures et les récompenses sont les mêmes.

I. Format.

1. L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
 - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
 - les partenaires Officiels de l'événement
2. Le fond de podium est aux dimensions (minimum) suivantes :
 - 4 mètres de hauteur
 - 4 mètres de largeur
3. La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI.. Le fond de podium inclut :
 - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
 - les partenaires Officiels de l'événement
4. Le podium est composé de trois marches, chacune d'une superficie supérieure d'approximativement à un mètre sur un mètre.
 - le sommet de la marche du centre est d'une hauteur d'un mètre
 - le sommet de la marche de gauche (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de soixante quinze centimètres
 - le sommet de la marche de droite (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de cinquante centimètres
 - la face du podium est marqué avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite)
 - chaque numéro est d'une hauteur de 30 cm et dans la police de caractères Helvetica
 - le logo F.F.TRI. est placé sous le numéro 1
5. Un tapis rouge (dimension 1 mètre de largeur x 6 mètres de longueur) menant les athlètes au pied du podium, est placé au sol.
6. L'accès à la zone podium est réservée aux personnes accréditées : officiels, VIP et personnes de l'organisation ayant un rôle majeur. La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
7. Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

DUATHLON
CHAMPIONNAT DE France DES JEUNES
2009

II. La Procédure

1. Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce, "Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X /Madame X (en mentionnant le titre et la fonction). Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y /Madame Y (en mentionnant le titre et la fonction).
2. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, "Premier (ère) et le vainqueur du (le nom de la compétition) est (le nom de l'athlète) de (pays)".
3. Une fois que son nom est appelé, le premier récipiendaire prend sa place sur la marche. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet au gagnant le bouquet. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant.
4. La procédure pour la remise de médaille et la présentation des bouquets de fleurs est reproduite pour la deuxième et troisième place.
5. En option, un magnum de champagne peut être offert à chacun des trois concurrents après que la cérémonie soit terminée.
6. Lorsque le champagne a été offert et la presse a eu le temps suffisant pour travailler, les porteurs, les officiels et les récipiendaires s'alignent de nouveau pour s'éloigner du podium.
7. Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

III. Remises des prix par les Officiels

Deux officiels sont exigés, un pour les médailles et un pour les bouquets de fleurs.

1. L'officiel remettant les médailles et les fleurs est choisi parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.
2. La Direction des Grandes Epreuves en consultation avec l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié.
3. Lors de l'exposé de course, les athlètes sont informés de la conduite à tenir durant la cérémonie de remise des récompenses.
4. Si possible, les officiels remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différents.